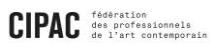


# OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION



COMITÉ PROFESSIONNEL DES GALERIES D'ART



**Monsieur Robert Bonaccorsi**  
Villa Tamaris centre d'art  
Avenue de la grande maison  
83500 La Seyne-sur-Mer

Paris, le 13 mars 2015

**Objet : censure de Mounir Fatmi par la Villa Tamaris de La Seyne-sur-Mer**  
**Lettre ouverte et appel aux institutions de l'art contemporain**

Cher Robert Bonaccorsi,

Votre réponse<sup>(1)</sup> est consternante.

Nous sommes intervenus auprès de vous le 26 février<sup>(2)</sup> pour vous demander de reconsiderer votre censure de l'œuvre de Mounir Fatmi, *Sleep Al Naim*, œuvre que vous aviez choisie en novembre dernier pour l'exposition collective « C'est la Nuit » devant se dérouler en juin dans votre centre d'art.

Vous l'avez censurée au nom d'une « *situation de fait* » que vous avez, seul, créée : une œuvre choisie par votre centre d'art et censurée par votre centre d'art, trois mois plus tard. L'artiste ne s'est pas retiré, il a refusé de proposer une autre œuvre, ce qui aurait validé votre acte de censure. En reniant vos engagements, vous l'avez évincé.

Les artistes, face à des institutions comme les vôtres, sont seuls. Ils sont seuls et en situation de faiblesse : ils n'ont, pour se défendre, que leur œuvre. Votre réponse le démontre, les artistes auraient donc toujours tort. Tort de résister à l'abus de pouvoir, tort de ne pas se plier au jeu qui consiste à leur demander d'assumer la censure dont ils sont les victimes.

Nous vous avons offert la possibilité de changer d'avis et de revenir sur cette censure, qui aura des répercussions. Répercussions ici en France, car vous n'êtes hélas pas le seul à laisser vos actes être dictés par la peur. Mais répercussions aussi dans les pays du Maghreb, qui n'ont pas la même conception de la liberté d'expression. Là-bas, ceux qui assujettissent les œuvres à des impératifs moraux, religieux et politiques se frottent les mains : la France, pays des droits de l'Homme, censure une œuvre qu'eux-mêmes ne souhaitent pas montrer.

Ici, ceux qui veulent parvenir aux mêmes fins se réjouissent, et nous savons tous que derrière les cas isolés, il y a une conception de la démocratie, de la capacité de chacun de se faire son propre jugement des œuvres, qui est en jeu.

Que pouvons-nous faire, face à votre refus réitéré ?

L'Observatoire de la liberté de création lance un appel aux institutions publiques de l'art contemporain pour qu'elles accueillent l'œuvre de Mounir Fatmi, actuellement montrée sans aucun problème au Mamco à Genève. Les institutions publiques de l'art contemporain ne doivent pas céder à la peur, et continuer à exercer sereinement les missions qui sont les leurs.

Vous comprendrez que nous rendons ces échanges publics.

Bien cordialement,

Agnès Tricoire,  
déléguée de l'Observatoire

PJ : (1) Mail du 4 mars 2015 de Robert Bonaccorsi à Agnès Tricoire.  
(2) Mail du jeudi 26 février 2015 à Robert Bonaccorsi.

**“SYNDEAC,**

**OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION**

c/o Ligue des droits de l'Homme  
138 rue Marcadet – 75018 Paris  
communication@ldh-france.org

Copie adressée à :

- Marc Vuillemot, maire de La Seyne-sur-Mer
- Denis Louche, directeur de la Direction régionale des affaires culturelles (drac) Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Michel Orier, directeur général de la Direction général de la création artistique
- Pierre Oudart, directeur adjoint de Direction général de la création artistique

## OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

c/o Ligue des droits de l'Homme  
138 rue Marcadet – 75018 Paris  
[communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org)